

**Circulaire n° 4480 du 01/07/2013**

Humanités artistiques (articles 23 et 23bis du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française)

Nouvelles grilles horaires (année scolaire 2013-2014).

Cette circulaire abroge les circulaires 98/99-11 du 16 juillet 1998 et n°4203 du 30 octobre 2012

Réseaux et niveaux concernés <input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input type="checkbox"/> Niveaux :	Destinataires de la circulaire – aux pouvoirs organisateurs et aux chefs des établissements de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui organisent les Humanités artistiques ; – aux pouvoirs organisateurs et aux chefs des établissements de l'Enseignement secondaire de plein exercice, qui organisent les Humanités artistiques ; – aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; – aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement secondaire de plein exercice ; – aux membres du service d'Inspection de l'Enseignement artistique ; – aux associations représentatives de parents ; – aux organisations syndicales du personnel enseignant.
Type de circulaire <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité <input checked="" type="checkbox"/> A partir du 01/09/2013 <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 11/10/2013 <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé : Humanités artistiques	

ils garantissent effectivement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution »

Signataire

Directrice générale Chantal KAUFMANN
Administration : Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Personnes de contact

Service ou Association : Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Nom et prénom	Téléphone	Email
Alain Detrez	02/690.87.04	Alain.detrez@cfwb.be
Bureau 4F418 – Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles	Fax : 02/690.88.22	

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Mesdames,

Messieurs,

La présente circulaire est relative aux grilles horaires des cours artistiques organisés dans le cadre des Humanités artistiques visées aux articles 23 et 23bis du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.

Pour rappel, ces grilles horaires avaient fait l'objet d'une actualisation pour l'année scolaire 2011-2012 avec, à titre transitoire, la possibilité pour les établissements d'encore appliquer les anciennes grilles horaires établies par la circulaire 98/99-11 du 16 juillet 1998 (pour les domaines de la musique, de la danse et des arts de la parole et du théâtre) et par la note ministérielle du 4 juin 2009 (pour la formation artistique transdisciplinaire en tronc commun).

Pour l'année scolaire 2013-2014, ces nouvelles grilles horaires sont désormais obligatoires.

La présente circulaire comprend deux annexes.

L'**annexe 1** reprend les documents à renvoyer à l'administration, relatifs aux enseignants, aux élèves et au calcul de la dotation de périodes de cours des Humanités artistiques.

Seuls ces documents doivent être utilisés et non les anciennes versions des circulaires antérieures.

L'**annexe 2** reprend les coordonnées des établissements de l'ESAHR et des établissements partenaires de l'enseignement secondaire de plein exercice.

1. Structure des grilles horaires

1.1. Domaine de la musique

1.1.1. Option formation instrumentale

2^e degré — 3^e et 4^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation instrumentale	1
Formation musicale	3
Ecriture musicale - analyse	1 *
Histoire de la musique - analyse	
Lecture à vue - transposition	
Musique de chambre instrumentale	1
Travail dirigé	2
Total :	8

* 1 période à choisir parmi 1 des 3 cours proposés.

3^e degré — 5^e et 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation instrumentale	2
Formation musicale	3**
Ecriture musicale - analyse	2*
Histoire de la musique - analyse	
Lecture à vue - transposition	
Musique de chambre instrumentale	1
Travail dirigé	3**
Total :	11

* 2 périodes à répartir entre 2 des 3 cours proposés.

** les élèves ayant satisfait à la 5^e année de la filière de transition organisée dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit sont dispensés des 3 périodes du cours de formation musicale ; lesquelles sont alors converties en 3 périodes supplémentaires de travaux dirigés.

1.1.2. Option formation vocale

2^e degré — 3^e et 4^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation musicale	2
Formation vocale	1
Chant d'ensemble	1
Claviers ou formation instrumentale, spécialités piano, orgue, clavecin	1
Diction, spécialité éloquence	2*
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	
Déclamation, spécialité interprétation	
Expression corporelle	
Travail dirigé	1
Total :	8

* 2 périodes à répartir entre 2 des 4 cours proposés.

3^e degré — 5^e et 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation musicale	2
Formation vocale	2
Chant d'ensemble	1
Claviers ou formation instrumentale, spécialités piano, orgue, clavecin	1
Musique de chambre vocale	1
Histoire de la musique	1
Diction, spécialité éloquence	2*
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	
Déclamation, spécialité interprétation	
Expression corporelle	
Travail dirigé	1
Total :	11

* 2 périodes à répartir entre 2 des 4 cours proposés.

1.2. Domaine des arts de la parole et du théâtre

2^e degré — 3^e et 4^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Art dramatique, spécialité interprétation	2
Déclamation, spécialité interprétation	2
Diction, spécialité éloquence	2
Expression corporelle	2
Total :	8

3^e degré — 5^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Art dramatique, spécialité interprétation	2
Déclamation, spécialité interprétation	1
Diction, spécialité éloquence	1
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1
Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2 *
Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives	
Techniques du spectacle	2 *
Art dramatique, spécialité techniques de base	
Déclamation, spécialité techniques de base	
Expression corporelle	2
Histoire du théâtre	
Total :	11

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

3^e degré — 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Art dramatique, spécialité interprétation	3
Déclamation, spécialité interprétation	1
Diction, spécialité éloquence	1
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1
Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2 *
Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives	
Techniques du spectacle	
Art dramatique, spécialité techniques de base	2 *
Déclamation, spécialité techniques de base	
Expression corporelle	
Histoire du théâtre	1
Total :	11

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

1.3. Domaine de la danse

1.3.1. Option Danse classique

2^e degré — 3^e et 4^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse classique	8
Danse contemporaine	2
Total :	10

3^e degré — 5^e et 6^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse classique	10
Danse contemporaine	4
Total :	14

1.3.2. Option danse contemporaine

2^e degré — 3^e et 4^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse contemporaine	5
Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2
Danse classique	3
Total :	10

3^e degré — 5^e et 6^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse contemporaine	5
Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	5
Danse classique	4
Total :	14

1.4. Formation artistique transdisciplinaire en tronc commun

2^e degré — 3^e et 4^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
<i>Domaine des arts de la parole et du théâtre</i> : formation pluridisciplinaire	2
<i>Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace</i> : création transdisciplinaire	2
<i>Domaine de la danse</i> : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2
<i>Domaine de la musique</i> : formation musicale	2
<i>Tronc commun transdisciplinaire</i> : musique, danse, arts de la parole et du théâtre, arts plastiques, visuels et de l'espace	2
Total :	10

3^e degré — 5^e et 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
<i>Domaine des arts de la parole et du théâtre</i> : art dramatique, spécialité interprétation	2
<i>Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace</i> : création transdisciplinaire	2
<i>Domaine de la danse</i> : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2
<i>Domaine de la musique</i> : formation musicale	2
<i>Domaine des arts de la parole et du théâtre</i> : histoire du théâtre	1 *
<i>Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace</i> : histoire de l'art et analyse esthétique	
<i>Tronc commun transdisciplinaire</i> : musique, danse, arts de la parole et du théâtre, arts plastiques, visuels et de l'espace	2
Total :	11

* : 1 période à choisir entre ces deux cours.

2. Regroupement de classes pour un même cours

Pour un même cours, les classes peuvent être regroupées si nécessaire au sein d'un même degré, à l'**exception** des trois cours du domaine des arts de la parole et du théâtre suivants : histoire du théâtre ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; techniques du spectacle, qui doivent donc être organisés par année d'études.

Par ailleurs, le cours de tronc commun transdisciplinaire de la formation artistique transdisciplinaire en tronc commun peut être organisé **soit au sein d'un même degré soit en regroupant les élèves des 2^e et 3^e degrés.**

3. Documents à renvoyer à l'administration pour le 11.10.2013

Ces documents se trouvent à l'**annexe 1** de la présente circulaire.

Les établissements sont invités à les compléter en suivant attentivement les instructions figurant sur ces documents, en particulier en ce qui concerne le nombre exact de périodes hebdomadaires utilisées, par domaine et par années d'études, en fonction de la dotation qui leur a été attribuée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (article 35 du décret du 2 juin 1998 organisant l'ESHR).

Ils doivent être renvoyés, pour le 11 octobre 2013, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Rue Lavallée 1

1080 Bruxelles

À l'attention de Monsieur Jean-Claude COPPENS, Assistant

4. Disposition abrogatoire

La circulaire ministérielle n° 98/99-11 du 16 juillet 1998 et la circulaire n° 4203 du 30 octobre 2012, sont abrogées.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN

ETABLISSEMENT :

	Nom et prénom des élèves réguliers au 1 ^{er} octobre 2013	Domaine De la musique	Domaine des arts de la parole et du théâtre	Domaine de la danse	Formation artistique transdiscipli naire en tronc commun
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.	etc.				
TOTAL PAR DOMAINE					

DOMAINE DE LA MUSIQUE			
Nom et prénom du professeur	Situation administrative en Humanités artistiques (T ou D)	Périodes subventionnées en H.A.	Intitulé du cours
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9. etc.			
TOTAL :		TOTAL :	

DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE			
Nom et prénom du professeur	Situation administrative en Humanités artistiques (T ou D)	Périodes subventionnées en H.A.	Intitulé du cours
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9. etc.			
TOTAL :		TOTAL :	

DOMAINE DE LA DANSE			
Nom et prénom du professeur	Situation administrative en Humanités artistiques (T ou D)	Périodes subventionnées en H.A.	Intitulé du cours
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9. etc.			
TOTAL :		TOTAL :	

IMPORTANT : COMMENT REMPLIR CORRECTEMENT LES GRILLES ?

Il convient d'indiquer dans les colonnes « périodes hebdomadaires subventionnées en HA » et « périodes hebdomadaires subventionnées par l'ESAHR » le nombre exact de périodes réellement utilisées par semaine et non le nombre de périodes hebdomadaires autorisé calculé en fonction des élèves comptabilisés au 1^{er} octobre.

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :**DOMAINE DE LA MUSIQUE****Option formation instrumentale**2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation instrumentale	1		
2.	Formation musicale	3		
3.	Ecriture musicale - analyse	1*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	2		
8.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation instrumentale	1		
2.	Formation musicale	3		
3.	Ecriture musicale - analyse	1*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	2		
8.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* : 1 période à choisir parmi 1 des 3 cours proposés.

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation instrumentale	2		
2.	Formation musicale	3**		
3.	Ecriture musicale - analyse	2*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	3**		
8.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation instrumentale	2		
2.	Formation musicale	3**		
3.	Ecriture musicale - analyse	2*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	3**		
8.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* : 2 périodes à répartir entre 2 des 3 cours proposés.

** : les élèves ayant satisfait à la 5^{ème} année de la filière de transition organisée dans l'ESAHR sont dispensés des 3 périodes de cours de formation musicale, lesquelles sont dans ce cas converties en 3 périodes supplémentaires de travaux dirigés.

Option formation vocale**2^{ème} degré - 3^{ème} année**

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	1		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Diction, spécialité éloquence	2*		
6.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
7.	Déclamation, spécialité interprétation			
8.	Expression corporelle			
9.	Travail dirigé	1		
10.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
11. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	1		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Diction, spécialité éloquence	2*		
6.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
7.	Déclamation, spécialité interprétation			
8.	Expression corporelle			
9.	Travail dirigé	1		
10.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
11. etc.				
TOTAL :				

* : 2 périodes à répartir entre 2 des 4 cours proposés.

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	2		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Musique de chambre vocale	1		
6.	Histoire de la musique	1		
7.	Diction, spécialité éloquence	2*		
8.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
9.	Déclamation, spécialité interprétation			
10.	Expression corporelle			
11.	Travail dirigé	1		
12.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
13. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	2		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Musique de chambre vocale	1		
6.	Histoire de la musique	1		
7.	Diction, spécialité éloquence	2*		
8.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
9.	Déclamation, spécialité interprétation			
10.	Expression corporelle			
11.	Travail dirigé	1		
12.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
13. etc.				
TOTAL :				

* : 2 périodes à répartir entre 2 de ces 4 cours proposés.

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESHR
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	2		
3.	Diction, spécialité éloquence	2		
4.	Expression corporelle	2		
5. etc.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESHR
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	2		
3.	Diction, spécialité éloquence	2		
4.	Expression corporelle	2		
5. etc.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
TOTAL :				

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	1		
3.	Diction, spécialité éloquence	1		
4.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1		
5.	Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2*		
6.	Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives			
7.	Techniques du spectacle			
8.	Art dramatique, spécialité techniques de base	2*		
9.	Déclamation, spécialité techniques de base			
10.	Expression corporelle			
11.	Histoire du théâtre	2		
12. etc.	Total	11 /sem	périodes	périodes
TOTAL :				

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

REMARQUE :

Regroupement de cours : les années d'études d'un même cours repris ci-après ne peuvent faire l'objet d'un regroupement : histoire du théâtre ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; diction ou déclamation ou art dramatique, techniques du spectacle.

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESHR
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	3		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	1		
3.	Diction, spécialité éloquence	1		
4.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1		
5.	Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2*		
6.	Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives			
7.	Techniques du spectacle			
8.	Art dramatique, spécialité techniques de base	2*		
9.	Déclamation, spécialité techniques de base			
10.	Expression corporelle			
11.	Histoire du théâtre	1		
12. etc.	Total	11 /sem	périodes	périodes
TOTAL :				

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

REMARQUE :

Regroupement de cours : les années d'études d'un même cours repris ci-après ne peuvent faire l'objet d'un regroupement : histoire du théâtre ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; diction ou déclamation ou art dramatique, techniques du spectacle.

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

DOMAINE DE LA DANSEOption danse classique2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Danse classique	8		
2.	Danse contemporaine	2		
3.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Danse classique	8		
2.	Danse contemporaine	2		
3.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESHR
1.	Danse classique	10		
2.	Danse contemporaine	4		
3.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESHR
1.	Danse classique	10		
2.	Danse contemporaine	4		
3.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

Option danse contemporaine2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
3.	Danse classique	3		
4.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
3.	Danse classique	3		
4.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	5		
3.	Danse classique	4		
4.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	5		
3.	Danse classique	4		
4.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

FORMATION ARTISTIQUE TRANSDISCIPLINAIRE EN TRONC COMMUN2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : formation pluridisciplinaire	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2 *		
6.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
7. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : formation pluridisciplinaire	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2 *		
6.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
7. etc.				
TOTAL :				

* Il est à noter que la formation en « tronc commun » peut s'envisager aussi par degré ou en une organisation commune aux 4 années.

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : histoire du théâtre	1**		
6.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : histoire de l'art et analyse esthétique			
7.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-arts de la parole et du théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2*		
8.	Total	Maximum 11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* Il est à noter que la formation en « tronc commun » peut s'envisager aussi par degré ou en une organisation commune aux 4 années.

** 1 période à choisir entre ces 2 cours.

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes heb. minimales	Périodes heb. subv. en HA	Périodes heb. subv. par l'ESAHR
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : histoire du théâtre	1**		
6.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : histoire de l'art et analyse esthétique			
7.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-arts de la parole et du théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2*		
8.	Total	Maximum 11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* Il est à noter que la formation en « tronc commun » peut s'envisager aussi par degré ou en une organisation commune aux 4 années.

En aucun cas le total maximum ne devra dépasser les 11 périodes hebdomadaires.

** 1 période à choisir entre ces 2 cours.

DOCUMENTS A RENVOYER POUR LE 11/10/2013 AU PLUS TARD

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

.....
.....
.....
.....

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT SUBVENTIONNE PAR LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

HUMANITES ARTISTIQUES

Année scolaire : 2013 / 2014

TABLEAU PERMETTANT DE CALCULER LA DOTATION DE PERIODES DE COURS SUBVENTIONNABLES

CERTIFIE SINCERE ET EXACT :

Le représentant du pouvoir
organisateur :

Nom et
prénom :
Qualité :
Date :

Signature :

Le directeur de l'établissement :

Nom et
prénom :
Date :

Signature :

ETABLISSEMENTS DE PLEIN EXERCICE ORGANISANT DES COURS DANS LE CADRE DES HUMANITES ARTISTIQUES EN COLLABORATION AVEC DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT		
Etablissements – E.S.A.H.R.	Etablissements – plein exercice	Options organisées
<p>CONSERVATOIRE COMMUNAL de CHARLEROI Rue Adolphe Biarent 6000 CHARLEROI Tel. 071 / 31.05.37 Fax 071 / 32.61.65 Direction : Mme Corinne CRIQUILION</p>	<p>INSTITUT SAINT-ANDRE Rue du Parc, 6 6000 CHARLEROI</p> <p>ATHENEE ROYAL VAUBAN Rue Emile Tumelaire, 12 6000 CHARLEROI</p>	<p>Musique Arts de la parole et du théâtre Formation transdisciplinaire en tronc commun « Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques »</p> <p>Musique Arts de la parole et du théâtre Formation transdisciplinaire en tronc commun « Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques »</p>
<p>ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE, DE LA DANSE, ET DES ARTS DE LA PAROLE de COURT-SAINT-ETIENNE et OTTIGNIES – LOUVAIN-LA-NEUVE Rue des Ecoles, 32 1490 COURT-SAINT-ETIENNE Tel. 010 / 61.42.36 Fax 010 / 61.57.63 Direction : M. Joël DECOSTER</p>	<p>LYCEE MARTIN V Rue du Collège, 3 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE</p> <p>ATHENEE ROYAL DE RIXENSART Rue Albert Croy 1330 RIXENSART</p> <p>INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL Avenue Paul Henricot, 1 1490 COURT-SAINT-ETIENNE</p>	<p>Danse Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Formation artistique transdisciplinaire en tronc commun « Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques »</p>
<p>ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY Boulevard de la Constitution, 81 4020 LIEGE Tél. 04 / 342.61.60 Fax 04/ 342.03.66 Direction : M. Benoît ROSSIUS</p>	<p>ATHENEE ROYAL de FRAGNEE Rue des Rivageois, 2 4000 LIEGE</p> <p>ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS Quai Saint-Léonard, 80 4000 LIEGE</p>	<p>Danse</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p>
<p>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE HUY Quai d'Arona, 5 4500 HUY Tél. 085 / 21.32.31 Fax 085 / 25.43.70 Direction : M. Christian LALUNE</p>	<p>ATHENEE ROYAL DE HUY Quai d'Arona, 5 4500 HUY</p> <p>ATHENEE ROYAL D'ANDENNE Rue Henin, 4 5300 ANDENNE</p>	<p>Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p>
<p>ACADEMIE DE MUSIQUE D'IXELLES Musique, Arts de la parole et Mouvement Avenue des Eperons d'Or, 16 1050 BRUXELLES Tél. 02 / 515.78.32 Fax 02 / 515.78.35 Direction : M. Philippe DURANT</p>	<p>ATHENEE « Charles JANSSENS » Place de Londres, 5 1050 BRUXELLES</p> <p>CENTRE SCOLAIRE « MA CAMPAGNE » Rue Africaine, 3 1050 BRUXELLES</p>	<p>Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p>

	INSTITUT STE-MARIE – ST-ANTOINE Rue E. Feron, 9 1060 BRUXELLES	Arts de la parole et du théâtre
ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONS Rue des Cinq Visages, 6 7000 MONS Tél. 065 / 56.11.00 Fax : 065 / 56.11.04 Direction : Mme Annick BERTIN	ATHENEE ROYAL « Jean D'AVESNES » Avenue Gouverneur E. CORNEZ, 1 7000 MONS	Arts de la parole et du théâtre
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NAMUR Avenue Bourgmestre J. Materne, 162 5100 JAMBES Tél. 081 / 24.85.30 Fax 081 / 24.85.39 Direction : Mme Françoise DUPONT	I.A.T.A. (Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats) Rue de la Montagne, 43a 5000 NAMUR	Arts de la parole et du théâtre